



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### carte du combattant

Question écrite n° 131903

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les conditions d'attribution de la carte de ressortissante de l'ONAC. En effet, une veuve de combattant, non remariée et ne vivant pas en concubinage, ne peut pas prétendre à la carte de ressortissante de l'ONAC si son époux n'avait pas fait une demande de TRN ou de carte de combattant de son vivant. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin de remédier à cette situation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bouchet](#)

**Circonscription :** Vaucluse (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131903

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2950

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)